

SEANCE DU 13 AVRIL 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle des fêtes le 13 avril 2021 à 18h30 sous la présidence de M. Serge CASTAIGNAU, Maire. Il a délibéré sur les questions suivantes :

RESIDENCES AGES ET VIE

Monsieur le Maire présente l'avant-projet sommaire des résidences Ages et vie. Le projet proposé est composé de deux colocations pour personnes âgées regroupées au sein de deux bâtiments, dans lesquels sont aussi réalisés deux logements dédiés aux auxiliaires de vie, travaillant au service des colocataires. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, la cession, à la société Ages et vie, d'une partie de la parcelle cadastrée section B n°1541, soit 3095 m², au prix de 46425 €, pour la réalisation de ce projet. Le démarrage des travaux est prévu début 2022.

PROGRAMME CENTRE BOURG

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création d'une nouvelle Mairie en centre bourg dans les bâtiments rénovés de la propriété Lassus-Pomès et le projet d'aménagement de la Place Jean Nouguès.

Il présente la répartition des dépenses liées à ce programme et rappelle que le financement se fera par de l'autofinancement, des subventions (DETR, DSIL, Département, Région) et de l'emprunt.

Le Conseil Municipal, décide, 20 voix pour, 3 voix contre, la création d'une autorisation de programme pour le projet de Mairie en centre-bourg et l'aménagement de la Place Jean Nouguès pour un montant maximum de 1 500 000 € TTC. Les crédits de paiement seront répartis sur 3 ans de la manière suivante :

2021 : 300 k€ (études et début travaux) / 2022 : 700 k€ / 2023 : 500 k€

INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA TOITURE DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Le Conseil municipal, dans le cadre des objectifs nationaux relatifs à la transition énergétique, vu l'avis du groupe de travail sur ce projet, à l'unanimité, décide la mise en place d'un générateur photovoltaïque sur la toiture du centre technique municipal (CTM) et décide de mandater le SDEPA pour la réalisation, la gestion et l'exploitation de la centrale photovoltaïque. Une convention, pour l'exploitation de cette installation, sera signée avec le SDEPA pour une durée de 22 ans.

REFONTE DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Le site internet ayant plus de 10 ans, le Conseil municipal, vu l'avis de la commission communication, décide, à l'unanimité, de confier, à l'Agence Publique de Gestion Locale, aux termes d'une convention, la refonte et la maintenance du site internet de la commune. Le site internet et le nouveau panneau lumineux seront reliés à Intramuros.

REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE SCOLAIRE ET DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Affaires scolaires » décide, à l'unanimité, la modification du règlement intérieur de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire, en complétant par quelques précisions et une annexe la rubrique « disciplines et sanctions ».

EMPLOIS SAISONNIERS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création de huit emplois saisonniers d'adjoint technique par période de 15 jours pour les mois de juin, juillet et août.

Les critères de pré-sélection sont les suivants :

- . être âgé de 18 ans minimum au cours de l'année civile en cours,
- . être habitant de Bordes,
- . Priorité sera donnée aux jeunes n'ayant pas déjà effectué ce type d'emploi dans la commune.

Les candidatures recevables sont retenues par ordre d'arrivée à compter du 1^{er} janvier 2021.

SUBVENTIONS 2021

L'enveloppe budgétaire de l'année 2020, soit 63000 € au total pour les associations, est maintenue en 2021. Les crédits affectés sont de 44020 € et une réserve de 18980 € est disponible si certaines associations ont des besoins en cours d'année. La subvention au CCAS est moins importante qu'en 2020, du fait d'une baisse d'activité sur 2020. Ces ajustements s'expliquent par le contexte de la COVID qui n'a pas permis aux associations et au CCAS de fonctionner normalement. Voté à l'unanimité.

TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Maire rappelle que cette année est la première année d'application du nouveau système de fiscalité. La taxe d'habitation sur les résidences principales jusqu'alors perçue par les communes, est remplacée par la taxe foncière du Département. Ainsi, un taux de 13,47% s'ajoute au taux communal.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter le taux des taxes, les taux de l'année précédente sont reconduits. Taxe foncière (bâti) : 9,39% auxquels s'ajoutent 13,47% du fait du transfert aux communes de la part perçue auparavant par le Département. Taxe foncière (non bâtie) : 24,63%.

BUDGET PRIMITIF 2021

M. André BIDEGARAY présente le budget qui a été préparé par la Commission Finances.

Les principaux investissements prévus au budget sont :

- le remboursement à la communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) de 640 k€, correspondant au reste à charge, pour la commune, des travaux de réhabilitation de l'ancienne décharge communale. Cette opération a été menée par la CCPN, en délégation de maîtrise d'ouvrage.
- la construction du centre technique municipal (634 k€ en restes à réaliser)
- les premières réalisations du programme « centre bourg » qui vise à rénover le bâtiment devant les halles pour y installer la mairie (300 k€)
- les travaux de voirie (200 k€)
- l'aménagement des placettes (55 k€)
- la rénovation des toits de l'école maternelle (53 k€)
- l'aménagement de voies vertes (50 k€)
- la sécurisation des abribus (45 k€)
- la création de jardins partagés (10 k€)
- la rénovation d'une salle de classe (10 k€)

Un budget conséquent est aussi réservé à deux initiatives qui permettront à nos concitoyens de participer plus activement au développement de la commune :

- 50 k€ sont consacrés à des projets qui seront proposés par les habitants dans le cadre de la « démocratie participative »
- 7 k€ pour un projet piloté par le Conseil municipal des enfants.

M. André BIDEGARAY précise que le montant de la section d'investissement est en forte augmentation par rapport à 2020, du fait de l'intégration des opérations d'ordre, en dépenses et recettes, concernant la réhabilitation de la décharge de Bordes pour un montant de 2 427 000 €. Ces coûts sont entièrement compensés par les subventions qui ont été attribuées à la CCPN pour cette opération par les différents organismes (Agence de l'eau Adour Garonne, ADEME, FEDER, SAFRAN, etc).

Le Conseil Municipal vote, 20 voix pour, 3 voix contre, les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 : la section de fonctionnement s'élève à 2 528 530 € et la section d'investissement s'élève à 5 250 382 €.